



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 29 janvier 2008, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2008 DE CHF 26'000.- POUR LE NETTOYAGE ET DÉGRAISSAGE DES CONDUITS ET INSTALLATIONS DE VENTILATION DU CENTRE COMMUNAL DE COMPESIÈRES

Considérant,

- le rapport d'évaluation du bilan énergétique du Centre communal, de l'état des installations de chauffage et de ventilation, réalisé par un expert indépendant,
- l'absence totale d'entretien, par des travaux de maintenance, des installations de chauffage, de ventilation et sanitaire depuis la réalisation du Centre communal en 1973, avec, pour conséquence, une perte énergétique importante,
- les perturbations, pannes et dysfonctionnement à répétition,
- la nécessité d'entreprendre, dans les meilleurs délais, l'assainissement des installations de ventilation, également par souci de sécurité,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des bâtiments lors de sa séance du 8 janvier 2008,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. d'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 26'000.- pour le nettoyage et dégraissage des conduits et installations de ventilation du Centre communal de Compesières,
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 0810.314.98.

Cette délibération a été prise à l'unanimité.

Bardonnex, le 5 février 2008

Marc BOHREN
Président